



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 1

Question écrite n° 40330

Texte de la question

M. Jean Bardet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'inquiétude ressentie par les habitants du Val-d'Oise face à l'éventuelle réduction des capacités de circulation de la RN 1 à une voie par sens. Cette possibilité semble avoir été envisagée dans le cadre du projet de site propre en faveur des transports en commun entre Saint-Denis et la gare de Sarcelles - Garges. Déjà pénalisés par l'absence de l'autoroute A 16, les usagers font valoir qu'une telle décision ne pourrait qu'aggraver les problèmes de circulation dans le secteur. Il paraît en effet inconcevable que des travaux d'aménagement et de développement relatifs aux transports en commun se fassent au détriment d'axes routiers déjà saturés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'il entend prendre pour rassurer les Valdoisiens et assurer un développement harmonieux des différents modes de transport dans ce secteur.

Texte de la réponse

Pour assurer un développement durable de la région Ile-de-France, un rééquilibrage en faveur des transports collectifs s'avère indispensable, notamment dans le cas des déplacements de rocade autour de Paris qui sont en croissance forte et assurés, quasi essentiellement, par les véhicules particuliers. La réalisation de tramways ou de sites propres pour les autobus a pour ambition de transférer une partie de ces déplacements vers les transports en commun, conformément aux orientations du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France. Bien évidemment, ce rééquilibrage s'effectuera en tenant compte des contraintes du trafic routier. Le projet d'aménagement d'un transport en commun en site propre entre Saint-Denis et la gare de Sarcelles-Garges doit contribuer à diminuer le trafic des véhicules particuliers du fait du transfert modal d'automobilistes vers ce nouveau mode de transport. Cependant, ce projet est conduit avec le souci de ne pas dégrader le fonctionnement de la route nationale 1. Ainsi, sur l'ensemble du tracé, deux voies de circulation par sens seront maintenues pour la circulation de la RN 1 à une voie par sens. Par ailleurs, les carrefours, qui sont également des points sensibles pour la capacité d'un axe, seront optimisés afin d'obtenir des performances identiques à la situation actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40330

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 428

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 664